

GRAND TRAIL FOLLE BLANCHE



Commune de
CHERVES-RICHEMONT
CHARENTE

By **Inter COGNAC**
CENTRE COMMERCIAL ST-JACQUES

ORGANISÉ PAR
La Team Ouins Ouins

INFORMATIONS - INSCRIPTION

www.teamouinsouins.com - www.ikinoa.com



21 km / 550 D+ / 14 €

GRAND TOUR DE L'ABACA

Départ 9h

Le trail de "l'Abaca" vous emmène à travers un milieu naturel dont la qualité et la richesse sont exceptionnelles. Le site d'accueil situé au cœur du vignoble cognacais est un véritable joyau pour la pratique des sports nature. Parcours vallonné, sauvage parfois, des descentes techniques et des points de vue incroyables... Bref vous rencontrerez un échantillon de tout ce que l'on peut faire de mieux en trail. Vous allez pouvoir découvrir de très beaux paysages. Ça vaut le détour... Bien penser à partir doucement et le final sera du pur bonheur.

14 km / 250 D+ / 11 €

BOUCLE DU CHÊNE VERT

Départ 09h30

Le trail du "Chêne Vert" propose un parcours tracé en partie sur le trail de "l'Abaca", avec monotraces, parties roulantes, montées... Il reste néanmoins accessible au plus grand nombre de coureurs tout en restant des plus ludique. En partant doucement vous finirez très fort...

7.5 km / 120 D+ / 8 €

PETIT TOUR DE LA CHEMINÉE

Départ 10h

Le Trail de « La Cheminée » vous permettra de découvrir les abords du château Chesnel jusqu'aux vestiges d'un four. Monotraces et quelques parties techniques feront partie du menu. Petit par sa distance mais grand par ses points de vues. Partez doucement, profitez du paysage et l'arrivée ne sera qu'un pur délice !



Cherves-Richemont
17 mai 2020

bulletin d'inscription

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Mail. _____

Sexe : F. M. Date de naissance _____

Parcours **GTA** à partir de 18 ans (21 km) 14 € Licencié* : n° de licence _____

Parcours **BCV** à partir de 16 ans (14 km) 11 € Club _____

Parcours **PTC** à partir de 16 ans (7.5 km) 8 € Non licencié (certificat médical obligatoire)*

* Jeton houblon 1,50 €

Le 17 mai, nous vous proposerons de découvrir la bière des Gabariers. Vous pouvez réserver, lors de votre inscription, votre demi de "récupération" (*un jeton par participant). À consommer après la course de préférence et avec modération c'est une certitude.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement
(disponible sur www.ikinoa.com et sur le site teamouinsouins.com)

Fait à (lieu) _____ le (date) _____

Signature :

Inscriptions dans la limite de 1000 coureurs

En ligne : sur www.ikinoa.com jusqu'au 16 mai 2020 à 20h (paiement par carte bancaire).

Bulletin papier jusqu'au 13 mai accompagné du paiement (chèque uniquement à l'ordre de la Team Ouins Ouins) par courrier à : Team Ouins Ouins Trail running, 6 rue des Capucines 16370 CHERVES-RICHEMONT. Bulletin téléchargeable sur notre site : teamouinsouins.com.

Inscriptions de dernière minute possibles le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles (majoration à 17 euros pour le "GTA", à 14 euros pour la "BCV", à 11 euros pour le "PTC").

Retrait des dossards le samedi 16 mai de 10h à 19h00 chez **Intersport Cognac** et le dimanche 17 mai à la salle multifonctions de Cherves-Richemont de 7h à 8h30 pour le **GTA**, jusqu'à 9h pour la **BCV** et 9h30 pour le **PTC**.

* Pièce justificative obligatoire !

La validation de l'inscription est conditionnée par la présentation :

Pour les licenciés : photocopie de la licence - pour les non-licenciés : copie du certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an (loi du 25 mars 1999). Pour les 16-18 ans, fournir une autorisation parentale en plus de ce certificat.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION : Les courses sont ouvertes aux femmes et hommes, licenciés ou non, âgés de 16 ans au minimum pour le Trail « BCV », âgés de 18 ans au minimum pour « GTA ». Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlétisme, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un "Pass J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'événement et dégage son entière responsabilité pour tout incident, dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant, pendant et après l'épreuve. Il incombe aux participants non licenciés, de s'assurer individuellement. Le Grand Trail de la Folle Blanche aura lieu par tous temps mais en cas d'événement majeur (tempête, intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisateur ou ses représentants. Les bâtons de marche sont interdits pour toutes les courses. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur lesquelles il pourrait apparaître. En s'acquittant de son inscription, chaque compétiteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de participation et les accepte. L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Ne pas jeter sur la voie publique